

**ARRÊTÉ N°CONC-20201019-001**  
**portant désignation des membres du jury et des correcteurs du concours sur titres avec**  
**épreuves d'accès au cadre d'emplois d'assistant territorial socio-éducatif,**  
**spécialité « assistant de service social »**  
**au titre de l'année 2020**

**Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes,**

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadre d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

**Vu** le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

**Vu** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs,

**Vu** l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

**Vu** la charte régionale de coopération conclue entre les centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine,

**Vu** l'arrêté N°CONC-20200221-001 portant ouverture d'un concours sur titres avec épreuves d'accès au cadre d'emplois d'assistant territorial socio-éducatif, spécialité « assistant de service



social » au titre de l'année 2020 modifié par l'arrêté CONC-20200408-001 du 8 avril 2020 et par l'arrêté CONC-20200915-001 du 15 septembre 2020,

**VU** la liste des membres des jurys de concours et examens prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la fonction publique territoriale établie par le Président du Centre de gestion des Landes en 2020,

**VU** la désignation par le CNFPT d'un représentant au jury du concours d'assistant territorial socio-éducatif par courrier en date du 16 décembre 2019,

**VU** le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel effectué le 3 octobre 2019 parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** La liste des membres du jury du concours d'assistant territorial socio-éducatif, spécialité « Assistant de service social » est établie comme suit :

### **Collège des élus :**

- Monsieur Jean-Marc LARRE, maire de Biaudos, président du jury
- Monsieur Christian DUCOS, maire de Souprosse, remplaçant le président en cas d'empêchement
- Monsieur Gérard MOREAU, maire de Sabres
- Madame Catherine MILTON, élue à Villeneuve de Marsan

### **Collège des fonctionnaires :**

- Madame Sabine DARROZE, attaché principal, membre titulaire à la Commission administrative paritaire de catégorie A placée auprès du Centre de gestion des Landes et désignée par voie de tirage au sort
- Madame Valérie PEYRAUD-SANSOU, assistant socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe, Conseil départemental de Lot et Garonne
- Monsieur Vincent ROUAULT, attaché principal, DGA, Mairie de Billère
- Monsieur Raphaël BRETON, attaché principal, directeur du CCAS de Dax

### **Collège des personnalités qualifiées :**

- Madame Evelyne TASTET, représentante du CNFPT
- Monsieur Philippe MAENNEL, directeur du CCAS de Pau
- Monsieur Olivier YOUINOU-PAYRAULT, directeur d'EHPAD, CCAS de Dax
- Madame Anne DUPUY, conseillère socio-éducatif, directrice adjointe, CIAS du Grand Dax



**ARTICLE 2 :** La liste des correcteurs des épreuves orales est la suivante :

- Monsieur Gilles COUTURE, maire de Geaune
- Madame Noémie LE GLOAHEC, assistante socio-éducatif de 1<sup>ère</sup> classe, Conseil départemental des Landes
- Madame Sandrine BRIGNOLI, responsable de secteur Pôle social Conseil départemental des Landes
- Monsieur Christophe DEYRIS, attaché territorial, directeur du CIAS Cœur Haute Lande
- Monsieur Christophe HUCBOURG, directeur-adjoint du CIAS du Pays tarusate
- Madame Raymonde CAZES, responsable Pôle social, Conseil départemental des Landes
- Madame Sylvie COUSTILLAS, responsable de secteur Pôle social, Conseil départemental des Landes
- Monsieur Jean MARTOS, directeur de l'Action sociale, Mairie de Bassens
- Madame Marie-Line ABADIE, directrice Service départemental social et d'insertion du Haut-Béarn

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le président du Centre de gestion :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

**Fait à Mont de Marsan, le 19 octobre 2020**

**LE PRÉSIDENT,**



**Jean-Claude DEYRES**

Envoyé en préfecture le 27/10/2020

Reçu en préfecture le 27/10/2020



ID : 040-284003332-20201019-20\_10\_117-AR

